



**Mémoire prébudgétaire présenté par Imagine Canada
au Comité permanent des finances
de la Chambre des communes**

Novembre 2013

Recommandations

Au nom des organismes de bienfaisance canadiens, Imagine Canada soumet pour examen au Comité permanent des finances de la Chambre des communes les trois recommandations suivantes ayant trait au budget fédéral de 2014 :

- élargir l'accès aux services fédéraux d'aide aux entreprises existants pour favoriser les activités rémunératrices. La première étape immédiate devrait être l'accès équitable au programme de stages Mitacs-Accélération;
- poursuivre sur la lancée du Super crédit pour premier don de bienfaisance annoncé dans le budget fédéral de 2013 en progressant vers sa mise en œuvre intégrale et en annonçant le calendrier de cette mise en œuvre;
- alléger la lourdeur de l'administration des programmes de subventions et de contributions en mettant en œuvre intégralement les recommandations du Groupe d'experts indépendants sur les programmes de subventions et de contributions.

Revenu gagné

Recommandation : Élargir l'accès aux services fédéraux d'aide aux entreprises existants pour favoriser les activités rémunératrices. La première étape immédiate devrait être l'accès équitable au programme de stages Mitacs-Accélération.

Le revenu gagné, à savoir la vente de produits, de biens et de services est l'une des trois sources de revenus du secteur, en plus de la philanthropie et des subventions et contributions. Un nombre croissant d'organismes se tournent vers ces activités, puisque les fonds publics et la philanthropie demeurent réduits à la suite de la crise économique, afin de diversifier et de stabiliser leurs revenus. Certains organismes réalisent ces activités depuis longtemps et en tirent une partie importante de leurs revenus, alors que d'autres envisagent de s'y lancer pour la première fois. Indépendamment de la position des organismes sur ce spectre, ils ont tous besoin d'un large éventail de compétences et de conseils – par exemple sur la rédaction de plans d'affaires, sur la recherche de sources de financement, sur le développement des nouvelles technologies et sur l'évaluation des nouveaux marchés et des marchés existants – auxquels un grand nombre d'entre eux n'ont pas accès à l'interne.

Le gouvernement fédéral administre de nombreuses initiatives pour assister les entrepreneurs du secteur privé qui se trouvent dans une situation similaire. Par exemple, grâce à la Banque de développement du Canada (BDC), les personnes ayant un projet d'affaires peuvent accéder à des services d'experts-conseils afin de transformer leur idée en réalité. Le personnel de la BDC nous a informés que leur mandat empêche les entités sans but lucratif d'avoir accès à ces services. Dans d'autres cas, il se peut que les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif soient techniquement admissibles à certains services, mais cette possibilité est méconnue (à la fois à l'externe et par les personnes administrant ces programmes). Plusieurs initiatives sont en cours au sein de certains ministères afin de dresser le catalogue des programmes auxquels les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif sont admissibles sous l'égide du Réseau Entreprises Canada. Cela nous permettrait de mieux connaître les lacunes dans les services, mais ces efforts ne font que commencer et bénéficieraient de l'engagement, à l'échelle de tout le gouvernement, d'ouvrir ces services et ses dispositifs de soutien.

Les services offerts par les organismes de bienfaisance, ainsi que le rôle qu'ils jouent dans chaque collectivité canadienne, sont très appréciés. Le récent rapport *Talking About Charities* représente l'instantané le plus exhaustif et le plus récent de l'opinion publique canadienne sur les organismes de bienfaisance. Quelque 93 pour cent des Canadiens reconnaissent l'importance des organismes de bienfaisance et 88 pour cent d'entre eux croient que ces organismes contribuent de façon positive à notre qualité de vie. En revanche, ce qui est souvent négligé dans cette discussion, c'est l'énorme contribution économique du secteur. Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif dédiés au bien public emploient quelque deux millions de Canadiens, dans chaque collectivité de partout au Canada. Le secteur représente plus de sept pour cent du PIB – une part plus importante que l'industrie automobile, l'industrie des hydrocarbures, l'industrie minière ou la foresterie, pour n'en citer que quelques-unes. Des mesures améliorant la capacité financière du secteur – que ce soit par le biais d'activités rémunératrices ou par celui de la philanthropie – lui permettront de créer encore plus d'emplois et encore plus d'activités et de débouchés économiques partout au Canada.

D'après *Talking About Charities*, 90 pour cent des Canadiens pensent que la gestion d'une entreprise est une bonne méthode à employer par les organismes de bienfaisance pour collecter des fonds dans le but d'exécuter leur mission. À vrai dire, quatre cinquièmes des Canadiens croient qu'on devrait autoriser les organismes de bienfaisance à gérer n'importe quelle entreprise de leur choix à condition que les sommes recueillies soient consacrées à leur mission, contrairement à l'exigence actuelle qui limite ces activités commerciales à celles « liées » à leurs activités de bienfaisance. Deux tiers des Canadiens s'inquiètent parallèlement à l'idée que les activités commerciales des organismes de bienfaisance puissent leur faire perdre de l'argent. Les Canadiens soutiennent donc sans réserve les efforts déployés par le secteur pour trouver des sources de financement diversifiées et durables et ils pensent que les organismes de bienfaisance doivent accéder aux personnes et aux compétences adéquates pour optimiser leurs chances de réussite.

Un exemple précis de l'élargissement possible de l'accès au soutien, mentionné dans notre recommandation, est celui du programme Mitacs-Accélération. Cette initiative, financée par un large éventail de partenaires, mais principalement par Industrie Canada, met en relation des diplômés du premier cycle et des cycles supérieurs hautement qualifiés à des entreprises qui peuvent bénéficier de leurs compétences. Les entreprises tirent parti de cet accès à des personnes talentueuses qu'elles risqueraient de ne pas attirer sans cela et ces personnes bénéficient de leurs relations avec des employeurs et de la possibilité d'appliquer leurs compétences à des situations réelles.

Bien que Mitacs, entreprise sans but lucratif indépendante, puisse effectivement mettre en œuvre ses propres politiques, ses ententes de financement avec Industrie Canada limitent expressément son rôle aux entités à but lucratif. Cela restreint gravement la souplesse de Mitacs dans l'administration de ses programmes et dans son soutien de tout l'éventail des organismes qui pourraient bénéficier de ses initiatives. En utilisant les fonds provenant d'autres sources de financement, Mitacs a noué un nombre limité de partenariats avec des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif, mais plusieurs de ces sources de financement (par exemple par le biais des organismes fédéraux de développement régional) vont bientôt se tarir. Le financement d'Industrie Canada, avec ses restrictions draconiennes, représentera une proportion encore plus grande des ressources financières de Mitacs dans un avenir prévisible.

Lors d'une récente table ronde à l'initiative du gouverneur général, les représentants de Mitacs ont exprimé leur vif intérêt pour l'élargissement généralisé de leurs services aux organismes de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif. Quant à nous, nous sommes conscients de l'intérêt considérable des

organismes à la recherche de ce type de personnes de talent. La suppression immédiate des limites inhérentes au financement de Mitacs par Industrie Canada – sans augmenter cet investissement – serait un grand pas en avant.

Philanthropie

Recommandation : Poursuivre sur la lancée du Super crédit pour premier don de bienfaisance annoncé dans le budget fédéral de 2013 en progressant vers sa mise en œuvre intégrale et en annonçant le calendrier de cette mise en œuvre.

Le Comité des finances a tenu de longues audiences au sujet des incitatifs fiscaux visant à promouvoir les dons de bienfaisance et a publié un rapport exhaustif l’an dernier à ce sujet. La reconnaissance, par le Comité, des défis de la philanthropie canadienne nous a encouragés – en particulier, la reconnaissance de la stagnation générale des dons (le total des dons de bienfaisance de 2011 est demeuré, en termes réels, inférieur au niveau de 2007 précédant la récession) et celle de la diminution du nombre de donateurs, mesurée par la proportion des contribuables demandant chaque année un crédit d’impôt pour don de bienfaisance. Plusieurs propositions ont été formulées au Comité qui, dans son rapport, a consacré une très grande place au Crédit d’impôt allongé pour dons de bienfaisance proposé par Imagine Canada et appuyé par la vaste majorité des témoins représentant les organismes de bienfaisance.

Bien que le Comité ait été amplement informé sur la proposition de Crédit d’impôt allongé, en bref, celui-ci ajouterait dix points de pourcentage au crédit d’impôt pour don de bienfaisance, applicables au montant des dons annuels supérieurs à la demande de crédit d’impôt la plus élevée présentée auparavant par un particulier. Afin de minimiser le coût à la charge du Trésor fédéral, de minimiser la probabilité d’abus et d’optimiser l’impact de ces mesures sur les dons, un particulier ne pourrait demander le Crédit d’impôt allongé que pour l’année de son don et seule la personne effectuant ce don (et non son conjoint ou sa conjointe) serait admissible au Crédit d’impôt allongé. De plus, quand une personne aurait atteint le plafond annuel de 10 000 dollars de dons, elle ne serait plus admissible au Crédit d’impôt allongé, ce qui plafonne ce crédit pour toute la durée de la vie des contribuables et qui évite à cette mesure de bénéficier démesurément aux Canadiens au revenu élevé.

L’objectif du Crédit d’impôt allongé est double : motiver de nouveaux donateurs et motiver les personnes qui donnent déjà à donner un peu plus année après année. Un sondage réalisé par Ipsos Reid a permis de constater que la vaste majorité des Canadiens soutiennent le principe du Crédit d’impôt allongé et souhaitent sa mise en œuvre, quelle que soit la situation financière.

Les membres du Comité connaissent bien le Super crédit pour premier don de bienfaisance annoncé dans le budget fédéral de 2013. Cet investissement important est le bienvenu – d’après les documents budgétaires, ce crédit d’impôt représente un investissement fédéral de 100 millions de dollars sur 4 ans – puisqu’il élargit le bassin des donateurs. L’attention accordée par le Comité aux défis des dons de bienfaisance, grâce à ses longues audiences et à son rapport exhaustif à ce sujet, a joué un rôle important dans la conception de cette mesure.

Bien que nous ayons accueilli favorablement l’annonce du Super crédit, nous avons souligné l’engagement pris par le gouvernement fédéral, dans le cadre du budget, de continuer « à travailler avec Imagine Canada et

le secteur caritatif afin d'encourager un plus grand nombre de Canadiens à donner plus généreusement ». Le Super crédit est un appui important pour les nouveaux donateurs. Le ministère des Finances, dans son témoignage devant le Sénat, a indiqué qu'environ 600 000 familles et particuliers seraient admissibles au Super crédit. Comme un grand nombre d'entre eux seront de jeunes Canadiens devenus contribuables depuis peu, nous sommes encouragés par le rapport *Talking About Charities* qui constate que, bien que les Canadiens en général aient une opinion extrêmement favorable des organismes de bienfaisance (le secteur des petites entreprises étant le seul secteur à bénéficier d'un niveau de confiance supérieur), les jeunes Canadiens sont encore plus susceptibles de leur faire confiance. Cette constatation contredit l'image des jeunes Canadiens se méfiant des institutions bien établies. Nous travaillons avec les organismes de bienfaisance, les élus et nos partenaires des entreprises pour sensibiliser au Super crédit afin d'optimiser son impact.

Le Crédit d'impôt allongé irait plus loin que le Super crédit puisqu'il encouragerait les personnes qui donnent déjà à se montrer encore plus généreuses. Des millions de familles et de particuliers de plus y seraient admissibles, ce qui élargirait le champ d'application de cet incitatif et resserrerait les liens entre les Canadiens et les organismes qu'ils appuient.

La mise en œuvre immédiate du Crédit d'impôt allongé pour don de bienfaisance comblerait de joie les organismes de bienfaisance. Cette mesure leur fournirait un outil efficace pour augmenter le soutien financier dont elles bénéficient, ce qui contribuerait à leur viabilité financière, et à leur capacité d'exécuter leur mission et d'augmenter leur impact économique. Tenant compte des priorités budgétaires du gouvernement fédéral – à savoir équilibrer le budget en priorité – Imagine Canada recommande l'engagement ferme d'appliquer un calendrier de mise en œuvre du Crédit d'impôt allongé, ce qui éviterait ainsi des conséquences immédiates pour le cadre financier.

Allègement des lourdeurs administratives

Recommandation : Alléger la lourdeur de l'administration des programmes de subventions et de contributions en mettant en œuvre intégralement les recommandations du Groupe d'experts indépendants sur les programmes de subventions et de contributions.

Étant donné l'accent mis par le gouvernement fédéral sur l'allègement général des lourdeurs administratives – incarné par la création de la commission de réduction de la paperasse annoncée pour le secteur des PME – et l'importance accordée à cette question par le Comité, nous croyons qu'il est pertinent d'attirer l'attention sur les recommandations formulées il y a quelques années par le Groupe d'experts indépendants sur les programmes de subventions et de contributions. Les membres du Comité se souviennent probablement que le Groupe d'experts a formulé des recommandations dans des domaines comme la gestion du risque, le recouvrement complet des coûts, les rapports financiers et le financement pluriannuel, qui réduiraient les coûts financiers, à la fois pour les bailleurs de fonds et pour les bénéficiaires.

Pour les organismes financés par les subventions et les contributions fédérales – dont un grand nombre offrent des services pour le compte du gouvernement fédéral – la rationalisation de l'administration et des coûts qui lui sont associés libérerait plus de ressources pour la prestation de services elle-même. Bien que certains ministères aient progressé depuis le rapport du Groupe d'experts (par exemple, RHDC a mis en œuvre des projets pilotes de présentation des demandes en ligne et de simplification des rapports

financiers), la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts est très inégale à l'échelle du gouvernement. C'est une occasion manquée, pour les ministères comme pour les organismes bénéficiaires, de réaliser des économies et de gagner en efficacité.

Les membres du Comité se souviennent sans doute que, pendant les audiences sur les incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance, la question des coûts administratifs et de la nécessité de les maintenir à un niveau aussi bas que possible dans les limites du raisonnable, a été soulevée à plusieurs occasions. À vrai dire, parmi ses recommandations, le Comité a formulé celle-ci : « Que le gouvernement fédéral continue à chercher des moyens de réduire le fardeau administratif des organismes de bienfaisance ». La réduction des coûts administratifs est une priorité pour les Canadiens, dont les trois quarts croient que ces coûts sont trop élevés.

Nous souhaitons attirer plus particulièrement l'attention du Comité sur la recommandation du Groupe d'experts selon lequel « les niveaux de financement des programmes mis en œuvre par l'intermédiaire d'un tiers devraient refléter le coût total de l'exécution des programmes ». Quand le gouvernement fédéral conclut des contrats avec des organismes afin que ceux-ci réalisent des activités en son nom, mais sans reconnaître ni financer les coûts légitimes de cette prestation, l'organisme doit puiser dans d'autres ressources financières pour assumer ces coûts. Les dons servent à financer les programmes fédéraux et les autres activités des organismes en sont affectées négativement. Quand un contrat est conclu avec une entreprise du secteur privé afin qu'elle fournisse un bien ou un service au gouvernement fédéral, on n'attend pas qu'elle le fasse à perte. Un principe analogue devrait s'appliquer aux entités sans but lucratif liées par des ententes contractuelles similaires.

Au total, l'allègement des lourdeurs administratives conformément aux recommandations du Groupe d'experts permettrait de réaliser des économies administratives à long terme, pour le gouvernement fédéral, comme pour les organismes avec lesquels il conclut des contrats.

Conclusion

Nous croyons que nos recommandations au Comité sont raisonnables et opportunes. Chacune d'elles renforcera la capacité de notre secteur à contribuer à la qualité de vie des collectivités ici, au Canada, et dans le reste du monde et à renforcer encore plus sa contribution au marché de l'emploi et à la croissance économique. De plus, on peut y parvenir sans engagements financiers fédéraux, à un moment où le gouvernement accorde toute son attention à l'équilibre du budget.